

Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 63.

*Se sont abstenus:*

Siggen (FV, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 2.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2007

### POUVOIR JUDICIAIRE

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Le compte de fonctionnement du Pouvoir judiciaire présente une diminution des charges de plus de 2,6 millions de francs. Pour l'essentiel, cette amélioration tient aux amendes encaissées supérieures au budget et aux rentrées extraordinaires consécutives à l'application, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la modification de loi de 2004 sur la prévoyance professionnelle des juges cantonaux. Je me permets de reprendre quelques points, quelques centres de charges.

Pour ce qui est du Tribunal cantonal, l'excédent de charges est en diminution de plus de 970 000 francs. Les causes en sont notamment des dépenses moins importantes que prévues dans le domaine informatique et précisément une récupération des charges sociales liées au nouveau système de prévoyance professionnelle.

Au 2105 «Tribunaux d'arrondissement», l'excédent de charges est en augmentation d'environ 970 000 francs. Ce résultat est dû à une augmentation de l'effectif dans les tribunaux de la Broye, du Lac et de la Gruyère, à une augmentation des pertes sur créances pour presque 400 000 francs dues au nombre croissant de poursuites infructueuses ainsi qu'à une baisse des émoluments judiciaires qui dépendent du nombre d'affaires traitées, de leur importance et de la solvabilité des justiciables. Ces deux derniers points concernent surtout le Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Au 2110 «Instructions pénales», l'excédent de charges est en diminution d'environ 1,2 million de francs. La cause principale est l'augmentation du montant des amendes dues à une modification du Code pénal suisse permettant de cumuler une amende ferme et une peine avec sursis – modification du Code pénal postérieure à l'établissement du budget.

Pour la Chambre pénale des mineurs, la situation financière est stable.

Dans le domaine de l'assistance judiciaire pénale, la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs est entrée en vigueur au début 2007. Elle impose plus souvent la désignation d'un défenseur d'office en faveur du mineur. L'augmentation des charges qui sont liées atteint à peu près 55 000 francs.

Pour les offices des poursuites, l'excédent des recettes est en augmentation d'environ 420 000 francs. Cette augmentation est liée à l'importance et au nombre d'affaires traitées, donc évidemment aux émoluments plus élevés.

Concernant l'Office des faillites, l'excédent de charges est en diminution de quelque 100 000 francs. La diminution provient notamment d'une baisse des effectifs.

Enfin, le dernier centre de charges que je voulais relever, le 2150 «Tribunal administratif», l'excédent des charges est en diminution de 833 000 francs. L'Etat récupère en fait la prestation de sortie des juges. C'est l'élément principal à relever.

Avec ces quelques considérations, la Commission de finances et de gestion vous propose d'approuver les comptes du Pouvoir judiciaire.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

### SÉCURITÉ ET JUSTICE

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Le compte de fonctionnement de cette Direction boucle avec un excédent de charges en diminution de presque 5,9 millions de francs; c'est-à-dire une augmentation de recettes de 3,7 millions et une diminution des charges de 2,2 millions. Les causes principales en sont, notamment, des recettes supplémentaires liées aux impôts sur les véhicules et aux amendes, un versement d'une indemnité unique pour la suppression de certains postes à l'arsenal et des diminutions de charges liées à des départs à la police. Des investissements sont également prévus dans cette Direction de l'ordre de 1,3 million de francs. Il s'agit essentiellement aux Etablissements pénitentiaires de Bellechasse d'une nouvelle étable, d'un pavillon, d'une construction d'un bâtiment pour l'exécution anticipée des peines et de l'agrandissement du parking.

Je reviens sur l'un ou l'autre des centres de charges.

Pour ce qui est du «Service de la justice» 3305, la baisse de l'excédent des charges est de quelques 300 000 mille francs; les causes sont multiples. Je relève toutefois le fait que la secrétaire juriste du Conseil de la magistrature n'est entrée en fonction qu'en octobre.

Pour le «Service de la police du commerce» au 3330, l'excédent de recettes est en diminution de 160 000 francs. Les charges ont en fait augmenté plus vite que les recettes. Cette situation est due à l'augmentation des faillites personnelles dans le domaine de la restauration. A relever aussi une baisse des patentes de commerce de quelques 180 000 francs due à la disparition des machines à sous et de hasard et à la diminution des salons de jeux. Mais pour être tout à fait juste, je relève que l'impôt sur le produit brut des jeux, lui, est en augmentation en comparaison avec les comptes 2006.

Pour le «Service de la population et des migrants», l'excédent de charges est en diminution de quelques 440 000 francs. On a observé dans le canton en 2007, une diminution du nombre de passeports délivrés et donc des frais et des recettes afférentes ainsi qu'une augmentation de la population étrangère donc des émoluments liés aux nouveaux permis. A relever que dès le 1<sup>er</sup> juin de l'année passée, il y a, dans notre canton et en Suisse, la libre circulation complète pour les 15 premiers membres de l'Union Européenne et on a pu évidemment constater que la croissance économique pourrait venir plus de la population étrangère.

Au centre de charges 3340 «Circulation et navigation», l'excédent de revenus est en augmentation de presque 500 000 francs. Il s'agit, bien entendu, d'une augmentation du produit de l'impôt sur les véhicules due à

l'augmentation du nombre de voitures immatriculées. Budgété 1,8%, réellement 2,5%.

Pour la «Police» au centre de charges 3345, l'excédent de charges est en diminution de quelques 4,2 millions de francs. La cause principale en est une baisse des effectifs de la gendarmerie et de la police de l'ordre de presque 3 millions de francs. Un nombre important d'économies a pu être réalisé dans l'informatique, dans les fournitures et autres éléments comme le chauffage. Les recettes augmentent aussi notamment grâce aux amendes ou à des indemnités d'assurance accidents, au total presque 800 000 francs.

Pour la «Gendarmerie», 7 mises à la retraite, 7 réengagements, mais à cela s'ajoutent 12 départs imprévus, ont mené à une économie dans les traitements de l'ordre de 1,6 million de francs. Les amendes sont en augmentation de 340 000 par rapport au budget. Il faut ajouter aussi de nombreuses économies réalisées soit sur achats de véhicules ou autres éléments.

«Police de sûreté», on constate également une baisse de quelques 445 000 francs liée au départ de 3 personnes; à l'école de police également, une économie liée au départ de 4 aspirants.

Au 3355 qui est le «Service d'application des sanctions pénales», l'excédent des charges est lui en augmentation de 584 000 francs; la charge supplémentaire est la conséquence de l'introduction du nouveau code pénal qui a entraîné une augmentation des effectifs et des internements plus fréquents dans les établissements hospitaliers.

Aux Etablissements de Bellechasse, mis à part les investissements que j'ai relevé toute à l'heure, l'excédent de charges est en augmentation de quelques 300 000 francs. Les conditions météorologiques déplorables en 2007 ont fortement pénalisé l'exploitation agricole des Etablissements de Bellechasse.

Pour le «Service des affaires militaires et de la protection civile», l'excédent de charges est en baisse de plus d'un million de francs; une indemnité unique de la Confédération de 735 000 francs a été versée suite à la fermeture de l'arsenal et donc à la suppression de certains postes. Enfin, pour la protection civile, la baisse de l'excédent de charges de quelques 160 000 francs est liée au fait tout simplement qu'il y a eu moins de jours de service.

Avec cette dernière remarque, je rappelle que la Commission des finances et de gestion vous recommande d'approuver les comptes généraux de cette Direction.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Au centre de charges 3340 «Circulation et navigation» donc l'OCN, le Conseil d'Etat a fait un prélèvement sur provisions de 200 000 francs. Ce n'est pas tellement le montant qui est important, mais question est de savoir s'il y a des provisions, est-ce qu'il y a un fond particulier qui concerne l'OCN et pourquoi avoir fait une provision alors que le compte de fonctionnement est bénéficiaire de 500 000 francs par rapport au budget.

**Le Rapporteur.** Je n'ai à ce point pas de réponse à faire; peut-être qu'il faut mettre en lien avec le rapport de l'OCN.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je crois que, M<sup>me</sup> la Députée, vous avez un peu anticipé sur le rapport et les comptes de l'OCN mais j'essaie de vous répondre. Donc cette provision d'environ 200 000 francs, si j'ai bien compris pour «renouvellement immobilisation mobilière», est prévue effectivement pour l'achat du matériel informatique. C'est la politique de l'OCN de payer «cash» en quelque sorte les achats que l'on fait et de ne pas s'endetter. C'est pour ça qu'on fait, pour des investissements comme l'achat du matériel informatique, des provisions ce que l'on a prévu ici dans ces à peu près 200 000 francs que vous avez évoqués.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.**

En l'état, je n'ai pas de commentaire particulier, si ce n'est de vous recommander la lecture de ce chapitre qui vous donne des informations explicatives et statistiques intéressantes sur la situation dans le Canton de Fribourg, soit de l'activité de la police, soit aussi de la population étrangère. J'ai terminé.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes pour 2007

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.**

La Commission de finances et de gestion s'est penchée en particulier sur les comptes de l'ECAB. L'exercice 2007 a été fortement marqué par les intempéries. On assiste ainsi à un triplement des indemnités pour sinistres: 32 millions contre quelques 11 millions en 2006. Vous trouvez cela à la page 66 au point 1.

L'exercice 2007 a aussi été marqué par la crise financière des «subprime»; ce qui s'observe en particulier à la page 67 au point 4 où le rendement des titres est passé de 8 millions en 2006 à quelques 3,8 millions en 2007.

Ces deux tendances négatives n'ont toutefois pas empêché notre Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments, bien géré avec des réserves, de boucler positivement l'année.

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Ein Lob an den Verwaltungsrat für den ausführlichen Bericht. Aus dem Bericht geht hervor, dass das versicherte Kapital bereits 64,1 Mia. Franken beträgt.